

## **JOURNÉE DE MOBILISATION DU LUNDI 1<sup>er</sup> MAI 2023 POUR LE RETRAIT DE LA REFORME DES RETRAITES**

Après le 49.3 qui a démontré la fragilité de nos élites, si loin du quotidien de chacun de nous, après la décision du Conseil Constitutionnel de ne censurer que partiellement cette loi, après la promulgation de celle-ci par notre Président, après son allocution sur les chaînes télévisées où il a rappelé qu'il avait été élu pour appliquer ses réformes, nous avons tous compris qu'il ira au bout du bout de ce qu'il a décidé, sans tenir compte des bruits de casseroles qui pour lui, ne font pas avancer les choses.

Malgré tout ce qui précède et dont nous sommes parfaitement conscients, nous devons nous mobiliser massivement le 1<sup>er</sup> mai 2023 afin de montrer que les « petites gens que nous sommes » en ont assez de ces décisions qui impactent leur vie au quotidien.

### **Le SAFPT dit non aux 64 ans et demande le retrait de cette loi qui aujourd'hui, est encore plus restrictive que celle proposée initialement**

**Si le SAFPT appelle ses adhérents et sympathisants à se mobiliser le 1<sup>er</sup> mai 2023, encore une fois, ce n'est pas pour faire comme les autres mais uniquement parce que nous sommes convaincus que cette réforme n'est pas juste et que nous devons défendre les droits de notre Fonction Publique Territoriale.**

En aucun cas nous ne devons régresser.

Pour rappel, le mardi 10 janvier le projet de réforme des retraites a été présenté : Âge légal reporté à 64 ans, accélération de la réforme Touraine, allongement pour les carrières longues, minimum retraite relevé à près de 1 200 euros, compte professionnel de prévention, index pour améliorer l'emploi des seniors !!!

On est bien loin d'un projet de système de retraite universel, fonctionnant par points, plus juste, plus égalitaire, plus simple, uniformisant la gestion des retraites public/privé qui était présenté en 2019 et qui avait été déjà plombé par la mise en place de l'âge d'équilibre fixé à 64 ans.

On revient à ce dogme du recul de l'âge légal de départ, c'est la rhétorique gouvernementale : « pour sauver le système des retraites par répartition, il faut reculer l'âge légal de départ » « on vit plus longtemps, on doit travailler plus longtemps » etc. ...

Non, ce n'est pas vrai, le déficit c'est d'abord un problème de recettes. Tel qu'il est programmé à l'horizon 2040 il provient essentiellement de la baisse des ressources fléchées vers le système.

Des moyens existent pour combler ce déficit : réindustrialiser le pays pour permettre à de nombreux chômeurs de trouver un emploi, augmenter les salaires, et en particulier le smic (en effet diminuer la part des rémunérations revient à se priver des cotisations retraite), faire contribuer la finance et ses actionnaires.

Cette réforme est inique, ce gouvernement ne tient pas compte de l'avis des Français, il leur cache la vérité. Il se sert du rapport du COR qui permet de toute façon à chacun d'étayer sa thèse. Il ne prend surtout pas en compte l'avis du 22 octobre 2022, du Comité de suivi des retraites (CSR), « Compte tenu de la révision récente des projections d'espérance de vie, toute hausse de l'âge au-delà de celle qui est déjà prévue tirerait de nouveau à la baisse la durée de retraite ». Va-t-on continuer ainsi ?

Par sa Philosophie et son Autonomie, le SAFPT laisse libre chacun de son choix

**Pour le SAFPT  
Le Bureau National**

# Syndicat Autonome de la Fonction Publique Territoriale

SAFPT NATIONAL  
1041, avenue de  
Draguignan  
ZI Toulon Est  
83130 LA GARDE

La Garde, le 20 Avril 2023

Monsieur Stanislas GUERINI  
Ministre de la transformation et de la fonction publiques  
Hôtel Rothelin-Charolais,  
101 rue de Grenelle,  
75700 Paris

Courrier recommandé A/R 1A 180 43 1597 3  
OBJET : Préavis pour la mobilisation du lundi 1<sup>er</sup> mai 2023  
Pièce jointe : Communiqué de grève

Monsieur le Ministre, Conformément aux dispositions prévues par la loi du 13 juillet 1983 et aux articles L 2512-1 à 2512-5 du Code du Travail relatifs aux modalités de grève dans les services publics, nous vous informons de la décision prise par notre Fédération, de déposer un préavis de grève couvrant l'ensemble des personnels de la fonction publique territoriale pour le lundi 1<sup>er</sup> mai 2023.

Ce préavis est motivé par le communiqué ci-joint.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de nos respectueuses salutations.

Thierry CAMILIERI  
Secrétaire Général Adjoint

